

## NOUVELLES MÉDICALES.

**Collège Victoria.**—On nous apprend que le Collège Victoria, de Cobourg, aurait outrepassé les droits et privilèges de sa Charte d'incorporation en s'affiliant l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, et en accordant des diplômes aux élèves de cette école.

D'après les mêmes informations, la Faculté de Droit du Collège Victoria, qui a existé à Montréal pendant cinq ou six ans, n'aurait discontinué son enseignement que parce que ses professeurs se seraient convaincus, par l'étude de sa Charte d'incorporation (4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> Vict., ch. 37, 1841) et de ses amendements (22<sup>me</sup> Vict., ch. 67, 1858), que cette institution n'avait pas le droit de venir enseigner et donner des diplômes dans la Province de Québec.

Si cette nouvelle est bien fondée, et tout nous porte à le croire, il est extrêmement malheureux qu'elle soit demeurée ignorée aussi longtemps, et nous le regrettons autant pour l'École de Médecine qui a donné ces diplômes, que pour tous les élèves qui les ont obtenus de bonne foi.

Dans ce cas, les autorités du Collège Victoria auront assumé une bien grave responsabilité en outrepassant ainsi les privilèges de leur Charte d'incorporation dont elles n'avaient pas le droit d'ignorer la valeur, surtout, après la fermeture de la Faculté de Droit de Montréal.

**Canada Medical and Surgical Journal.**—Nous apprenons que cette intéressante revue médicale, publiée depuis sa fondation par M. le Dr. J. C. Fenwick, vient de passer entre les mains de MM. les Drs. Geo. Ross et W. A. Molson. Cette revue paraîtra à l'avenir le 15 de chaque mois.

Nos meilleurs souhaits à nos nouveaux confrères dans le journalisme.

**Université-Laval.**—Nous apprenons avec plaisir, qu'à partir du mois d'octobre prochain, Messieurs les professeurs et Messieurs les élèves de la Faculté de Médecine de l'Université-Laval, à Montréal, seront admis à la Maternité Ste. Pélagie, de cette ville.